

Communiqué de presse

ALLIANZ deux fois lauréat des FUNDS AWARDS BELGIUM 2009

Bruxelles, le 26 mars 2009.

Allianz vient de se voir récompenser à nouveau pour sa gamme de fonds de la branche 23.

En effet, Morningstar, une des principales sociétés d'analyse et d'information financière, La Libre Belgique et De Standaard lui ont décerné deux trophées :

- celui du **meilleur fonds** dans la catégorie actions grandes entreprises de l'Eurozone (Equities Eurozone Large Caps) décerné à **Capital Focus**,
- celui de la **meilleure gamme branche 23** dans la catégorie obligations (Fixed Income-Obligations). Ce trophée est décerné sur la base de la moyenne des performances des fonds obligataires de branche 23 que notre compagnie distribue en Belgique.

Avec ces trophées, c'est toute la pertinence de la gestion d'actifs d'Allianz qui se voit récompensée. Capital Focus est très bien noté dans le système de classification des fonds de MorningStar où il bénéficie de 5 étoiles. En effet sur un total de 201 fonds actions composant cette catégorie, il n'y a que 7 fonds qui ont reçu 5 étoiles par Morningstar.

Capital Focus est l'une des composantes de la gamme de fonds d'investissement (branche 23) **Capital Life d'Allianz**. Cette gamme est composée de 6 fonds purs segmentés par types d'actifs, zones géographiques et / ou secteurs (Capital Treasury, Capital Bonds Euro, Capital Invest, Capital Invest Euro, Capital Growth et Capital Focus) et de 3 fonds profilés dont le but est d'offrir à chaque investisseur un accès aisé à un portefeuille diversifié correspondant à son profil de risque : Capital Secure, Balanced et Dynamic.

Ces produits d'investissement sont distribués exclusivement via les courtiers. Les fiches d'information financières sont publiées sur le site internet www.allianz.be.

Contact presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@allianz.be

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 150.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients. En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Allianz Belgium s.a.
Rue de Laeken 35
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11
Fax : +32 2 214.62.74
Website : <http://www.allianz.be>

Entreprise d'assurances agréée sous
le numéro de code 0097 pour pratiquer
les branches «Vie» et «non Vie»
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79
A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - MB 28/08/06)

TVA : BE 0403.258.197 - RPM Bruxelles
Compte financier n° 310-0140765-07
Autre siège d'exploitation :
Borzestraat 10 2000 Antwerpen
Tél. : +32 3 222.55.11 - Fax : +32 3 225.31.40

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.